

Séance du 30/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation
23/04/2026Date d'affichage
23/04/2026Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Étaient présents :

Mme BONNAUD-TOUCHARD Brigitte, Mme CALI Fabienne, M. CHAPUY Bernard, Mme FLOURIOT Gwenaëlle, M. GIRAUD Romuald, Mme JEANNERET Véronique, M. MOREAU Mathieu, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine

Procuration :

Mme BAILLARGUET Emilie donne pouvoir à M. SALANON Jean-François

Était absent :**Étaient excusés :**

M. ALLEAU Dimitri, Mme BAILLARGUET Emilie, M. BARRAUD Alexis, M. BOUILLEAU Hugo, M. MICHAUD Ludovic

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. MOREAU Mathieu

Numéro interne de l'acte : 2026-61**Objet : Composition de la commission communales des impôts directs (CCID)**

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder au renouvellement de la composition de la commission des impôts directs (CCID).

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une Commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette Commission est composée :

- du Maire ou d'un Adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, lorsque la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la Commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle est notamment chargée de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou sur les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Il appartient au Conseil municipal de proposer une liste de 24 personnes, soit 12 titulaires et 12 suppléants.

Les commissaires sont ensuite désignés par le Directeur départemental des finances publiques parmi les personnes figurant sur la liste établie par le Conseil municipal.

Il est précisé que Monsieur le Maire est membre de droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
DÉCIDE de :

- ✓ Désigner la liste des membres titulaires suivante :

- Jacky RIVIERE
- Denis PLOQUIN
- Christelle ROLLAND
- Sandrine OUVRART

AR Prefecture

079-200076198-20260430-202661-DE

Reçu le 05/05/2026

Romain GIRAUD

Stéphanie PAQUET

- Bernard CHAPUY
- Fabienne CALI
- Mathieu MOREAU
- Gwenaëlle FLOURIOT
- Karine TEILLET
- Brigitte BONNAUD-TOUCHARD

✓ Désigner la liste des membres suppléants suivante :

- Roger MARCHESSEAU
- Thierry ROUSSEAU
- Annie GAUFFICHON
- Nohan BARBAUD
- Jean-Claude FRADIN
- Jean-Philippe MICHAUD
- Brigitte SAVIN
- Adrien PROUST
- Robert VOISIN
- Dominique MARQUIS
- Pascale MARTEAU
- Jean-Luc DUCHENE

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
M. Mathieu MOREAU

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Plaine-d'Argenson, le 4 mai 2026
Le Maire,
Jean-François SALANON